

Les activités pratiquées au sein de l'association

A qui s'adressent vos activités ? Exclusivement à vos adhérents A vos adhérents et à des usagers non adhérents A tout public

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées au sein de l'association (vous pouvez noter ci-dessous les activités choisies d'après la liste remise par votre fédération)

L'association sportive UFOLEP souhaite être identifiée avec la ou les activités :

- Plurisport-Activité R1 (29110) Ecole de sport R1 (29201) Convi Multisport (25017)
 Plurisport-Activité R2 (29120) Ecole de sport R2 (29200)

Si vous cochez l'une de ces 5 activités, vous devez compléter votre demande d'affiliation en renseignant la fiche des activités pratiquées associées à ce code d'activité. Les licenciés ne pourront pratiquer que les activités inscrites dans cette liste.

Si votre association s'affilie à l'Ufolep

- L'association s'engage à vérifier et conserver les certificats médicaux de ses adhérents ? Oui Non
(si la case «non» est cochée, la structure devra les transmettre au comité départemental).

- L'affiliation à l'Ufolep vaut adhésion au Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA) à compter de la date de signature de la demande d'affiliation.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel pouvant être recueillies par La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, et la gestion de l'affiliation de l'association et de l'adhésion de ses membres. Ces données à caractère personnel, celles relatives aux opérations d'affiliation et d'adhésion peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation partenariale, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Ces données pourront être utilisées pour la personnalisation des offres et l'envoi d'informations sur les services proposés ou distribués par LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : rgpdaffi@laligue.org. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement, de l'Ufolep, de l'Usep ? Oui Non
Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep, l'Usep communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires* ? Oui Non
(*Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org)

Assurance

L'affiliation à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seules les adhésions de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une carte et/ou d'une licence) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires*.

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance du bulletin d'informations et de la notice descriptive d'assurance qui m'ont été remis,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
 - cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence Ufolep le cas échéant,
 - seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence Ufolep le cas échéant,

Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération Départementale.

- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostique.
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences Ufolep devront avoir été préalablement homologuées.

Signature du/de la
responsable légal.e

ATTENTION :

Pour les activités classées en risque 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

* En cas de refus des conditions énoncées, veuillez contacter votre Comité Départemental Ufolep ainsi que votre délégation départementale APAC.